

Challenge de la baie d'Aigues Mortes 2025/2026

Avis de course

Avenant N°1

Initialement :

- 4.2 Les bateaux peuvent s'inscrire au secrétariat de la SNGRPC Quai D'Escale 30240 Le Grau Du Roi

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/>

Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription du bateau seront de **25€** par jour de régate, pour tout formulaire d'inscription en ligne (dûment complété accompagné du règlement) transmis avant **16h le samedi précédant la régate**. Au-delà, ils seront portés à **35€**.

Modifié par :

- 4.2 Clôture des inscriptions à 16h la veille de la régate. Les inscriptions et paiements « hors délai » sont refusés

Les inscriptions avec licences à jour et paiements en ligne

sur <https://www.sngrpc.com/inscriptions-en-ligne/> sont fortement souhaitées

Les Inscriptions au guichet sont possible au plus tard le vendredi pour une régate le dimanche

Plus aucune inscription par téléphone

Les skippers sont responsables de l'inscription complète de leur équipage, avec vérification des licences

Pour les licences journalières, les informations (nom, prénom, date de naissance) doivent être saisies sur Assoconnect ou envoyées par mail dans les délais

Le paiement des licences journalières doit être effectué en ligne par l'équipier ou au comptoir avant la clôture des inscriptions. Par défaut ce sera au skipper de payer, charge à lui de se faire rembourser

Les modifications d'équipage sont acceptées jusqu'au matin de la régate de préférence par écrit.

Les bateaux avec équipage non conforme sont considérés comme non-inscrits à la régate

5. DROITS A PAYER

Les frais d'inscription du bateau sont de **25€** par jour de régate

Fait à Port Camargue le 6/11/2025
Organisateur : D. Laplante